

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D009

Fourniture petit matériel équipement

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscription des crédits au budget de la Commune 2024,

Considérant que le matériel commandé est nécessaire au bon fonctionnement des services,

DECIDE

Article n° 1 : La société ADEQUAT Collectivités, dont le siège social est situé à VALENCE (Drôme), est retenu pour la fourniture du matériel suivants : un marche pied professionnel 3 marches, une armoire phytosanitaire et un support vélo avec 5 arceaux.

Article n° 2 : Le montant total de ces équipements s'élève à 1 585.03€ hors taxes, soit 1 902.04€ toutes taxes comprises, découpé comme suit :

- marche pied - 82.92€ ht
- armoire phytosanitaire - 768.22€ht
- support vélo - 733.89€ ht

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal.

Fait à Marçon, le 06/03/2024

Le Maire,
Monique TROTIN

